

PROCÈS-VERBAL **de la séance du Conseil Syndical** **du mardi 28 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué le seize novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en salle de réunion de la Mairie de La Pesse, sous la présidence de M. Jérôme GRENARD, Président.

En exercice	6	<i>Membres présents</i> : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Claude MERCIER, Anthony HAREL
Présents	4	<i>Pouvoirs</i> :
Votants	4	<i>Absents excusés</i> : Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ,
Absents	2	<i>Secrétaire de séance</i> : Claude MERCIER, adopté à l'unanimité

Pour mémoire, le Conseil Syndical n'a pas pu se réunir le mercredi 15 novembre 2023 par manque de quorum.

Le Président énonce ensuite l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 27 mars 2023
- 2) Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024
- 3) Demande de subvention pour les travaux de bardage extérieur de la caserne
- 4) Annulatif du titre 24 bordereau 13 : Refacturation de la taxe foncière au SDIS du Jura
- 5) Convention de déneigement de la caserne par un prestataire privé
- 6) Proposition de modification des statuts du syndicat
- 7) Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 27 mars 2023

Monsieur le Président demande si le contenu du compte-rendu transmis avec la convocation amène des remarques ou des corrections. Le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **APPROUVE** le compte-rendu du conseil syndical du 27 mars 2023.

2) Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 – Délibération n° 007/2023

Les syndicats doivent, comme les communes, acter le changement de nomenclature budgétaire vers la M57 à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **APPROUVE** la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, telle que présentée ci-dessus

- Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal du SIVU des Couloirs - 89100, à compter du 1er janvier 2024. Le syndicat opte pour le recours à la nomenclature M57 développée.
- Article 2 : conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.
- Article 3 : autoriser le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Article 4 : de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations.

- Article 5 : autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

3) Demande de subvention pour les travaux de bardage extérieur de la caserne – Délibération n°008/2023

Les travaux de réfection sont plus conséquents que prévus puisqu'il faut changer le bardage sur les façades Sud et Est. Néanmoins, ces travaux sont nécessaires à la préservation du bâtiment de la caserne d'incendie et de secours.

Le syndicat a demandé des devis à plusieurs entreprises ; une seule a fait une offre s'élevant à 14 425,00 € HT. Cette dépense bénéficiera du FCTVA récupérable l'année budgétaire suivant l'engagement de la dépense.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024 à hauteur de 30%, soit 4 327,50 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

D'après ces éléments, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **ADOPTE** l'opération de travaux de réfection du bardage, **APPROUVE** le plan de financement, **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention DETR.

Un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme sera déposé pour un démarrage des travaux au printemps prochain, il régularisera également l'aménagement d'un terrain de boules.

4) Annulatif du titre 24 bordereau 13 : Refacturation de la taxe foncière au SDIS du Jura – Délibération n°009/2023

Monsieur le Président informe les conseillers du courrier reçu du SDIS du Jura suite à la refacturation de la taxe foncière de la caserne. En effet, le service juridique et financier informe le SIVU que l'article 1382 du code général des impôts précise que l'exonération de cette taxe est applicable aux immeubles appartenant à un établissement public de coopération intercommunale. Ainsi, le SDIS du Jura ne procédera plus au remboursement de la taxe et invite le syndicat à demander le remboursement de la taxe foncière versée et à son exonération pour les années à venir. Il convient donc d'annuler le titre de recette émis qui ne sera pas honoré.

D'après ces éléments, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **ACCEPTE** l'annulation du titre 24 bordereau 13 d'un montant de 149,00 €, **AUTORISE** le Président à signer le document comptable afférent.

Le SIVU a donc adressé un courrier au service des Impôts Foncier du Jura, rappelant que le syndicat a réglé à tort la taxe foncière depuis 2016 et demande que soit étudié le remboursement depuis cette date.

5) Convention de déneigement de la caserne par le prestataire privé Vivien BLANC multi-travaux – Délibération n°010/2023

Le SIVU des Couloirs a été informé par la commune de La Pesse de la cessation d'activité de l'ETARF Balandras concernant son activité déneigement de la voirie et des espaces publics. Le prestataire a vendu son matériel à l'entreprise Vivien BLANC multi-travaux, qui a signé une convention de déneigement avec la commune, révisable chaque année.

Afin de garantir le bon fonctionnement du service de secours et d'incendie cet hiver, il est proposé de recourir à ses services pour le déneigement du parking de la caserne. Le tarif communiqué est inchangé, soit 12 € HT par passage de l'engin avec étrave.

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 4 Voix Pour, **ACCEPTE** d'engager l'entreprise Vivien BLANC multi-travaux pour le déneigement du parking de la caserne au tarif de 12 € HT par passage, soit 13,20 € TTC (TVA appliquée au taux de 10%) et **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

6) Proposition de modification des statuts du syndicat – Délibération n°011/2023

Comme discuté depuis plusieurs années, les statuts du syndicat pourraient être modifiés afin de lui confier de nouvelles compétences. En effet, l'objet premier du syndicat était le financement de la caserne. Or aujourd'hui, des travaux de réfection du bâtiment sont à envisager, le SIVU doit donc chercher des solutions. De plus, le contrôle des bornes et poteaux incendie n'est plus réalisé par les pompiers. Le SIVU pourrait prendre cette compétence et assurer le suivi de la maintenance des équipements. Les deux agents communaux réaliseraient le contrôle régulièrement avec le matériel mis à disposition par la Communauté de Communes.

Les Conseillers Syndicaux prennent connaissance du texte des statuts modifiés. Ceux-ci doivent être validés par les conseils municipaux des deux communes membres par délibération, à l'issue de quoi le Préfet prendra un arrêté préfectoral.

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **VALIDE** la proposition de statuts modifiés avec les compétences suivantes : financement des travaux de réfection du bâtiment, contrôle des bornes et poteaux incendie, entretien des bornes et poteaux incendie, **AUTORISE** le Président à transmettre la proposition de modification des statuts aux communes de LES BOUCHOUX et LA PESSE.

Sur le sujet du contrôle des bornes incendie, le Président souhaite que des élus suivent également la formation à l'utilisation du pèse-bouche afin de sécuriser la démarche sur le territoire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Aménagement du terrain de boules : Les travaux ont été réalisés par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Couloirs. Le SIVU déposera le dossier d'urbanisme de régularisation en son nom.
- Recrutement : 2 nouveaux pompiers vont intégrer la caserne, Victor MERMET-MARECHAL et Jules BALANDRAS.
- Sainte-Barbe : L'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Couloirs invite les Maires à les rejoindre au repas le dimanche 17 décembre 2023 à 12h00.

FIN DE LA REUNION à 19H40.

Secrétaire de Séance



Le Président,
Jérôme GRECARD



Délibérations du conseil syndical du mardi 28 novembre 2023,

- 007/2023 : Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024
- 008/2023 : Demande de subvention pour les travaux de bardage extérieur de la caserne
- 009/2023 : Annulatif du titre 24 bordereau 13 : Refacturation de la taxe foncière au SDIS du Jura
- 010/2023 : Convention de déneigement de la caserne par le prestataire privé Vivien BLANC multi-travaux
- 011/2023 : Proposition de modification des statuts du syndicat